



Remplissez ce formulaire pour demander la révision de votre dossier à la suite de toute décision rendue par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Pour être recevable, cette demande doit être reçue à la RBQ dans les 30 jours suivant la date de la décision.

Si vous avez plus d'une personne à inscrire, faites des copies de cette page.
Si vous remplissez ce formulaire à la main, écrivez à l'encre et en majuscules.

N° de dossier* :	Date de la décision (aaaa-mm-jj) :	Réservé à la RBQ :
------------------	------------------------------------	--------------------

* Ce numéro se trouve sur la lettre accompagnant la décision.

1. Vos coordonnées

Nom :	Prénom :
Adresse (numéro, rue et ville) :	Code postal :
Adresse courriel :	
Téléphone :	Poste :
Autre numéro de téléphone :	Poste :

2. Demande de révision de votre dossier

Indiquez dans l'espace ci-dessous les motifs à l'appui de votre demande de révision. Vous pouvez aussi joindre une annexe incluant tout document pertinent plutôt que d'utiliser cet espace.

Réservé à la RBQ
N° de demande : 1-



3. Déclaration formelle du candidat

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette demande sont véridiques et complets et font état de ma situation réelle.

Nom à la naissance :	Prénom :
Signature :	Date de signature (aaaa-mm-jj) :

Envoi du formulaire et paiement

Votre formulaire doit être dûment rempli, signé et accompagné du chèque au montant requis. Pour connaître les tarifs, veuillez consulter le www.rbq.gouv.qc.ca.

Si le mandataire de votre dossier est la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec ou la Corporation des maîtres électriciens du Québec, acheminez votre formulaire à cette corporation, et ce, même si votre demande concerne une sous-catégorie administrée par la RBQ. Sinon, acheminez votre formulaire à l'adresse ci-dessous :

Direction des relations avec la clientèle
545, boul. Crémazie Est, 4^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V2

Svp, **joindre à votre formulaire une copie de la décision** pour laquelle vous faites une demande de révision.

Pour plus de renseignements, consultez la section Audience et décisions au www.rbq.gouv.qc.ca.